

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02062
Numéro SIREN : 853 996 262
Nom ou dénomination : CHOBLET INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt 18890

BILAN ACTIF

18800

ACTIF	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit non appelé (I)							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	732 498.00		732 498.00	732 498.00			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	15.00		15.00	15.00			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	732 513.00		732 513.00	732 513.00			
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en cours							
Matières premières, approvisionnements							
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	580 603.67		580 603.67	109 777.38	470 826.29	428.89	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 296.08		2 296.08	4 771.92	2 475.84	51.88	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	582 899.75		582 899.75	114 549.30	468 350.45	408.86	
Comptes de Régularisation							
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 315 412.75		1 315 412.75	847 062.30	468 350.45	55.29	

DÉPÔT DU
30 NOV. 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Certifiés conformes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2023	30/06/2022	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 725 000)	725 000.00	725 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	12 287.70	9 305.49	2 982.21	32.05
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	595 271.53	2 982.21	598 253.74	NS
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	1 307 983.83	712 712.30	595 271.53	83.52	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	5 783.00	132 730.00	126 947.00	95.64
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 645.92	1 620.00	25.92	1.60
	Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	7 428.92	134 350.00	126 921.08	94.47
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 315 412.75	847 062.30	468 350.45	55.29

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

7 428.92 134 350.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	Euros	%		
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)							
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 413.47	2 547.21	133.74	5.25	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			2 413.47	2 547.21	133.74	5.25	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 413.47	2 547.21	133.74	5.25	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)	603 468.00		1 300.00	602 168.00	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	603 468.00		1 300.00	602 168.00	NS
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)	5 783.00		1 735.00	4 048.00	233.31
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	5 783.00		1 735.00	4 048.00	233.31
2. Résultat financier (V-VI)	597 685.00		435.00	598 120.00	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	595 271.53		2 982.21	598 253.74	NS
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII					
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Total VIII					
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
Total des produits (I+III+V+VII)	603 468.00		1 300.00	602 168.00	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 196.47		4 282.21	3 914.26	91.41
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	595 271.53		2 982.21	598 253.74	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

603 468.00 1 300.00

5 783.00 1 735.00

CABINET PANNETIER BECEL MORIO

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	732 498		
Autres titres immobilisés	15		
TOTAL	732 513		
TOTAL GENERAL	732 513		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			732 498	732 498
Autres titres immobilisés			15	15
TOTAL			732 513	732 513
TOTAL GENERAL			732 513	732 513

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	580 436	580 436	
Débiteurs divers	168	168	
TOTAL	580 604	580 604	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 646	1 646		
Groupe et associés	5 783	5 783		
TOTAL	7 429	7 429		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	725 000			725 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 783
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 646
Total	7 429

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ADRIEN CHOBLET PAVAGE	2 652 202	60.00	568 341
- CHOBLET HABITATION	10 681	99.98	1 608
- CHOBLET BOIS DE TEILLAY	212	99.98	4 788
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- CHOBLET IMMOBILIER	24 368	50.00	12 740
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CHOBLET INVESTISSEMENTS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 725 000 euros
Siège social : 2 bis, rue de la Butte à Madame
ZA du Bois de Teillay
35150 JANZE
853 996 262 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 NOVEMBRE 2023
--

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 595 271,53 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	95 271,53 euros
Absorption des pertes antérieures	12 287,70 euros
Solde	582 983,83 euros
A la réserve légale	72 500,00 euros
Solde	553 834,64 euros
A titre de dividende global à l'associé unique, la somme de	72 500,00 euros
Soit 0,10 euros par part	
- Versement à l'associé	50 749,00 euros
- Précompte des prélèvements sociaux.....	12 471,00 euros
(CSG, CRDS, Prélèvement social, Contributions additionnelles)	
- Prélèvement forfaitaire unique	9 280,00 euros

Le solde, soit la somme de481 334,64 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 437 983,83 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 72 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à l'issue de la présente prise de décisions de l'associé unique.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

